



Le deux mil vingt et un, le premier décembre à 18h30 le Conseil Municipal de la commune de Saint-Paul de Vence, s'est réuni au sein de l'Auditorium, après convocation légale sous la présidence de M. Jean-Pierre CAMILLA, Maire.

Etaient présents :

MM. CAMILLA Jean-Pierre, BARTHES François, CHEVALIER Frank, NUTTIN Marc, ROUSSEAU Mathieu, RAFFAELLI Jean-Louis, VADO Alain, ZULIANI Alex, FAURE Jean-Paul, VERIGNON Benoît.

Mmes CAUVIN Édith, COLLET Sylvie, DALMASSO Sandrine, DUMONT Christelle, GUIGONNET Nadine, HARTMANN Laurence, HOUZÉ Catherine, TOLLE Sylvie, VOISIN Céline, CHARENSOL Sophie, SAPHORES-BAUDIN Frédérique.

Procurations / Absents excusés :

M. STACCINI Pascal donne procuration à M. CAMILLA Jean-Pierre
 Mme PAOLINI Corinne donne procuration à M. FAURE Jean-Paul

Etaient absents: /

Mme Céline VOISIN est élue secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Locales.

Nombre de conseillers	23
en exercice	23
présents	21
votants	23

Date de convocation et d'affichage :
 27/11/2021

Délibération N°01.12.2021_102

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22/09/2021

Annexe : Projet de PV diffusé aux élus le 01/10/2021

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de valider le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 22/09/2021, diffusé à l'ensemble des élus le 01/10/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

À la majorité (5 abstentions : procuration de Mme PAOLINI, M. VERIGNON, Mme SAPHORES-BAUDIN, M. FAURE, Mme CHARENSOL)

VALIDE le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 22/09/2021, diffusé à l'ensemble des élus le 01/10/2021.

*Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait certifié conforme.*

Le Maire de Saint-Paul de Vence,
 Vice-Président de la CASA délégué au Tourisme,
 Vice-Président du SIEVI,
Jean-Pierre CAMILLA

